

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

## Eléments d'intervention ESS et PV

#### I. <u>Une actualité riche dans le champ de l'ESS et de l'innovation sociale</u>

L'année 2018 est marquée par plusieurs annonces et mesures gouvernementales en matière d'ESS et d'innovation sociale :

- Lancement de l'accélérateur d'innovation sociale French Impact par le MTES et le HCESS, le 18 janvier 2018 :
  - Sélection de 22 projets « Pionniers » à fort impact social, en vue de leur faire bénéficier d'un programme d'accompagnement au changement d'échelle. Plusieurs lauréats interviennent de manière significative dans les QPV : VoisinMalin, MRH, Article 1,...
  - Lancement de l'appel aux territoires French Impact début juillet 2018, qui vise à labelliser des territoires dynamiques en matière d'innovation sociale et environnementale.
  - Lancement du premier fonds d'amorçage Le French Impact en 2018, avec l'annonce de plusieurs dizaines de millions d'euros de financements publics et privés afin de soutenir des entreprises sociales ou associations.
- La préparation, par le Haut-Commissaire à l'ESS et l'Innovation sociale, en concertation avec les acteurs de l'ESS, du Pacte de croissance pour l'ESS.
- Plus récemment, l'annonce, dans le cadre de la présentation du plan Pauvreté, par le Président de la République, le 13 septembre dernier, d'un soutien renforcé des structures d'insertion par l'activité économique (100 000 parcours d'insertion en SIAE) et l'extension à 50 nouveaux territoires de l'expérimentation « zéro chômeur de longue durée ».

Dans cette actualité dense, le CGET se félicite de l'organisation d'une journée de rencontres et d'échanges dédiée aux liens entre politique de la ville et ESS et remercie pour cela le RTES, Pluricité et l'Autre Entreprise, ainsi que Plaine Commune, l'USH et les Archives Nationales pour l'accueil de cet événement.

Depuis 2015, le CGET travaille en partenariat avec le Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) à la question des liens existants entre politique de la ville et ESS. Ce partenariat avait donné lieu à l'organisation d'un premier séminaire en 2015 et à la publication d'un guide *Politique de la ville et ESS* en 2016. Il se poursuit actuellement à travers une étude approfondie d'une vingtaine d'initiatives ESS implantées en guartiers prioritaires.

II. <u>Le rôle structurant de l'ESS dans le développement territorial des quartiers</u>

L'ESS joue un rôle particulier dans les territoires de la politique de la ville : elle permet à la fois de créer des richesses, d'apporter des solutions innovantes à des populations fragiles et de valoriser les ressources locales en prenant appui sur celles-ci, dans une perspective de développement.

Les projets de l'ESS répondent à des besoins essentiels des habitants des quartiers prioritaires, et proposent des solutions de proximité qui sont le plus souvent élaborées avec celles et ceux qui seront amenées à les utiliser. Habitat, alimentation, mobilité : les différentes initiatives qui seront présentées tout au long de la journée, dans le cadre des ateliers et des tables rondes qui suivront, en sont la démonstration.

En ce sens, les structures de l'ESS jouent un rôle structurant dans le développement territorial des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Pour cette raison, le CGET a eu à cœur de nouer au fil des années des partenariats avec les acteurs nationaux de l'ESS : le RTES, bien entendu, mais aussi l'AVISE, le Comité National de Liaison des Régies de Quartier et le Conseil National des CRESS (CNCRESS). Le partenariat engagé avec le CNCRESS en 2016 a d'ailleurs permis la publication d'un rapport éclairant : Les entreprises de l'économie sociale et solidaire dans les quartiers « politique de la ville », paru en février 2018, dont les résultats seront présentés à l'occasion de la première table ronde du séminaire.

Cette étude du CNCRESS confirme l'importance de l'ESS dans les quartiers, en établissant qu'en 2016, près de 15% des structures de l'ESS en France métropolitaine se situaient dans ou à proximité directe d'un QPV.

Dans le champ de l'insertion par l'activité économique (IAE), on dénombre une entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (EI-ETTI) sur 5 implantée dans un quartier prioritaire. Par ailleurs, en 2015, sur les 65 000 salariés en entreprises d'insertion, près de 10% étaient issus des QPV ; c'est davantage que le poids que représente la population en QPV (8%).

### III. <u>La politique de la ville : un levier pour l'ESS</u>

Si l'ESS représente un vecteur de développement pour les territoires de la politique de la ville, la politique de la ville peut également servir de levier pour le développement d'initiatives ESS.

La refonte de 2014 de la politique de la ville a favorisé cela : à travers l'inscription, dans les contrats de ville, d'un pilier dédié au développement économique, une place nouvelle a été faite à l'ESS dans les projets soutenus localement au titre de la politique de la ville.

Par ailleurs, l'objectif du nouveau programme national de renouvellement urbain de développer les fonctions économiques et sociales des quartiers ouvre la voie à l'intégration de projets relevant de l'ESS dans les projets de rénovation des quartiers les plus en difficultés.

Depuis 2018, une nouvelle impulsion a été donnée à la politique de la ville et la priorité a été donnée à l'emploi et au développement économique. Ainsi, 20% des crédits de la politique de la ville seront consacrés à des projets relevant de ces thématiques (moins de 15% en 2017). Les structures de l'ESS doivent pouvoir bénéficier cette mobilisation.

En 2017, 6 M€ du programme 147 ont bénéficié à des actions relevant de l'ESS, dans son acceptation large (IAE, clauses d'insertion, ESS).

# IV. <u>L'ESS dans le cadre de la Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers</u>

La nouvelle feuille de route gouvernementale en faveur des quartiers prioritaires, nommée La France, une chance. Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers , a été présentée en conseil des ministres le 18 juillet dernier. Elle rassemble 40 mesures au service d'une même ambition, l'équité territoriale, et répond à trois enjeux majeurs :

- Garantir les mêmes droits aux habitants ;
- Valoriser l'émancipation ;

- Faire République.
  - 1. Une méthode et des objectifs communs à ceux de l'ESS

Dans sa méthode comme dans ses objectifs, cette stratégie nationale rejoint en plusieurs points les valeurs et les principes de l'ESS :

- Elle représente l'aboutissement d'une large démarche de concertation durant près d'une année, avec l'ensemble des acteurs, publics ou privés, impliqués dans le développement des quartiers prioritaires. Une mobilisation nationale qui va au-delà de la phase d'élaboration, puisqu'il s'agit également d'un des objectifs de cette nouvelle stratégie : impulser un changement de méthode pour agir collectivement en direction des habitants des quartiers.
- Elle a également vocation à s'ancrer territorialement, en tenant compte des réalités locales, et incarne, de cette façon, la reconnaissance de la spécificité de chaque territoire chère à l'ESS. Ce souci d'adapter l'action publique à chaque territoire constitue également le fil directeur du Pacte de Dijon promu par l'ADCF et France urbaine et proposant une nouvelle méthode de travail entre l'Etat et les collectivités locales, en matière de cohésion urbaine et sociale.
  - Des mesures propices au développement de l'ESS dans les quartiers prioritaires

Par ailleurs, plusieurs mesures de ce plan concernent directement les acteurs de l'ESS:

a. L'expérimentation des emplois francs :

Depuis le 1 er avril, sept territoires rassemblant près de 200 QPV et près de 25% des demandeurs d'emploi résidant en QPV, expérimentent le dispositif des emplois francs. Le dispositif emplois francs permet à toute entreprise ou association de bénéficier d'une aide financière pour l'embauche en CDI ou en CDD de plus de six moins d'un demandeur d'emploi résidant dans l'un des QPV des territoires retenus pour l'expérimentation. L'aide s'élève à :

- 15 000€ étalés sur les trois premières années pour les CDI;
- 5 000€ sur les deux premières années pour les CDD.

#### Le dispositif est accessible aux associations et aux entreprises de l'ESS.

b. Le ciblage des clauses d'insertion vers les habitants des quartiers :

Les clauses sociales d'insertion sont un levier efficace pour l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi résidant en QPV.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 constitue une opportunité unique de développer les clauses sociales d'insertion au bénéfice des jeunes des quartiers prioritaires. Dans le cadre de la *Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers*, une cible de 10% des heures travaillées réservées à des personnes éloignées de l'emploi a été fixée et bénéficiera aux demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires.

c. La mobilisation des entreprises dans le cadre du paQte :

Le ministère de la cohésion a initié une nouvelle étape de mobilisation et de partenariat avec les entreprises en juillet 2018 avec le lancement du PAQTE - pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises – qui vise à des engagements concrets des entreprises et de l'Etat sur quatre grands axes : découverte des métiers avec les stages de 3e, formation, recrutement, et achats responsables.

Sur ce dernier axe, l'Etat s'engage à notamment à :

- faciliter, pour le tissu économique, la connaissance, le repérage et la mise en relations avec les structures de l'insertion par l'activité économique et les entreprises présentes dans les QPV;
- développer une politique d'achat responsable, en mobilisant ses services d'achats et en utilisant pleinement les clauses permettant de réserver des marchés publics ou lots d'un marché public aux entreprises et aux structures de l'IAE.
- d. L'accompagnement aux entrepreneurs des quartiers avec Bpifrance

Afin de renforcer l'accompagnement à la création d'entreprise et à la promotion de l'entrepreneuriat dans les quartiers, l'Agence France Entrepreneurs intègre Bpifrance. Cette nouvelle organisation permettra de mieux soutenir les créateurs d'entreprises issus de ou implantés dans ces quartiers, en leur donnant accès à l'offre complète de service de Bpifrance. L'entrepreneuriat social y prendra sa place.

- e. Un soutien renforcé aux acteurs de terrain
- Le nombre de postes FONGEP en QPV sera doublé et leur soutien financier renforcé (revalorisation à hauteur de 7 000€ par an comme à l'instar de ceux Jeunesse et sports) ; c'est un appui accru à la vie associative dans les QPV.
- -Dès 2019, 15 millions d'euros supplémentaires seront attribués aux associations nationales les plus structurantes, afin qu'elles amplifient et déploient davantage leurs actions dans les guartiers.
- Les associations de proximité implantées dans les QPV seront également confortées grâce à des partenariats sous forme de conventions pluriannuelles d'objectifs, afin de sécuriser leurs financements.
- → Un cadre, des contenus et une méthode propices à la consolidation des relations entre ESS et politique de la ville, qui offrent de nouvelles opportunités.